

AÉROPORT VALENCE - CHABÉUIL

19 19 19

PLAQUETTE TARIFAIRE 2020

AÉROPORT VALENCE – CHABEUIL

Syndicat Mixte pour l'Exploitation, la Gestion et l'Entretien de l'Aérodrome de
Valence – Chabeuil

Tél. : + 33 475 85 26 26 – Fax : +33 475 85 27 23

accueil@valenceaeroport.fr

SOMMAIRE

RENSEIGNEMENTS GENERAUX	3
Horaires d'ouverture	3
A qui vous adresser	3
Conditions de règlement	5
Modes de règlement	5
TARIFS 2020	6
Taxe sur la valeur ajoutée	6
Retenue au sol	7
Redevances aéronautiques	8
Redevances d'atterrissage	8
Forfait training :	8
Redevance forfaitaire	9
Redevance passagers	9
Salon Affaires*	10
Redevance de Balisage	10
Redevance balisage radio télécommandé	10
Abonnements balisage (avions basés uniquement)	10
Redevances de stationnement	11
Ouvertures exceptionnelles	11
Location d'espace aménagés	11
Les salles sont équipées WIFI, vidéos projecteur, télévisions.	12
Assistance aéroportuaire	13
Prestation complémentaire :	14
Dégivrage	15
Nettoyage cabine	15
Mains d'œuvre, tarifs horaires	16
Nettoyage aire de stationnement	16
Divers	16
Prise de vues	16
Redevances d'occupation	17

AÉROPORT VALENCE – CHABEUIL

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi : 8 h à 19 h locales
En dehors de ces horaires, sur demande.

A qui vous adresser

Accueil :

→ Accueil + 33 475 85 26 26
+ 33 475 85 27 23
accueil@valenceaeroport.fr

Facturation aéronautique :

Pour tout ce qui concerne les modifications d'adresse, les demandes de duplicatas, les renseignements relatifs aux immatriculations, factures et accords de paiement.

→ Secrétariat : + 33 475 85 26 26
+ 33 475 85 27 23
accueil@valenceaeroport.fr

Fournisseurs :

Pour tout renseignement au sujet des factures et de leurs paiements.

→ Secrétariat : + 33 475 85 26 26
+ 33 475 85 27 23
accueil@valenceaeroport.fr

Opérations :

Pour les renseignements relatifs aux installations, l'assistance aéroportuaire, les ouvertures exceptionnelles et les interventions du personnel.

→ Opérations : + 33 475 85 26 26
+ 33 475 85 27 23
operations@valenceaeroport.fr

AFIS :

→ Bernard ROUSTAN: + 33 475 85 26 26

AÉROPORT VALENCE – CHABEUIL

Avitaillement :

Pour ce qui concerne le carburant, la facturation et les conditions de paiement.

→ Benjamin MICHELARD : + 33 475 85 26 26
+ 33 475 85 27 23
carburant@valenceaeroport.fr

Catering:

Sur demande.

→ Handling: + 33 475 85 26 26
+ 33 475 85 27 23
operations@valenceaeroport.fr

Sûreté :

→ Samuel ROBERT : + 33 475 85 26 26
+ 33 475 85 27 23
exploitation@valenceaeroport.fr

Développement commercial :

→ Emmanuel BARDE : + 33 475 85 26 26
+ 33 475 85 27 23
exploitation@valenceaeroport.fr

Conditions de règlement

Les présents tarifs sont mentionnés hors TVA, celle-ci s'appliquant en sus au taux en vigueur au jour de l'exécution de chaque type de prestation exécutée sur l'aéroport de Valence – Chabeuil. Les factures sont établies conformément aux tarifs en vigueur au jour de l'exécution de chaque type de prestation.

Les prestations de nuit, dimanche et jour férié sont majorées de 50%. La nuit s'entend de 21 h à 06 h locales.

Modes de règlement

Les règlements, payables au comptant et en euros, peuvent être effectués :

- au comptant, auprès du bureau des opérations par carte bancaire ou chèques français,
- par chèque bancaire ou postal à l'ordre du Trésor Public, à l'adresse suivante :

Syndicat mixte exploitant – Aéroport de Valence – Chabeuil – F 26120 CHABEUIL

- par virement bancaire l'ordre de :

Paierie départementale de la Drôme – 15 avenue de Romans – F 26000 VALENCE

Les frais de virement sont à la charge des clients.

Référence du compte bancaire

Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé
30001	00402	C2640000000	61

Domiciliation : BDF valence

IBAN: FR78 3000 1008 5100 00R0 5000 563

Identifiant swift de la BDF (bic) : BDFEFRPPXXX



TARIFS 2020

Il appartient aux clients d'informer les services de l'aéroport de Valence - Chabeuil de toute modification apportée à leur flotte : achats, ventes, locations, leasings, modifications des caractéristiques des aéronefs etc., sous peine de se voir facturer les prestations, selon les caractéristiques constructeur et les informations dont l'exploitant d'aéroport dispose au moment de l'intervention de la prestation.

Les tarifs sont indiqués en euros et s'entendent Hors Taxes. Les masses sont indiquées en tonnes métriques.

Les présents tarifs sont applicables du 01/01/2020 au 31/12/2020

Les redevances aéronautiques sont réévaluées au 1^{er} janvier de chaque année.

Taxe sur la valeur ajoutée

Principe général :

La T.V.A sur les prestations aéroportuaires (redevances d'atterrissage, de balisage, de stationnement, passagers et carburant) est calculée en fonction du taux en vigueur applicable le jour de la prestation. Au 1^{er} janvier 2017, le taux était de 20,00%.

Catégories	Régime
Compagnie aériennes françaises de transports agréées ¹ réalisant moins de 80% de leur trafic à l'international	Assujetties
Compagnie aériennes françaises de transport agréées ¹ réalisant 80% ou plus de leur trafic à l'international	Exonérées
Compagnie aériennes étrangères de transports agréées	Exonérées
Aviation privée, d'affaire et entreprises de travail aérien	Assujetties
Aéronefs militaires français et étrangers, aéronefs d'État, français et étrangers	Assujetties

¹ Entreprises définies par l'article L.330-1 du code de l'Aviation Civile

1

Remarques

Pour bénéficier de l'exonération, les compagnies françaises sont tenues de fournir au service opérations une attestation officielle valable pour l'année en cours, certifiant que leurs services en trafic international représentent au moins 80 % des services qu'elles exploitent.

Toute compagnie non soumise à la TVA est priée de présenter ses attestations au service opérations.

A défaut de présentation de cette attestation officielle, le syndicat mixte appliquera la T.V.A. au taux en vigueur.

Dans ce cas, aucune régularisation sur les factures déjà émises ne pourra être opérée et l'exonération de T.V.A. ne sera effective qu'à compter de la date de réception de l'attestation.

Dans le cas d'appareils affrétés ou vols effectués pour le compte d'une autre compagnie, l'application de la T.V.A. est en fonction du régime auquel est soumise la compagnie qui est facturée pour les prestations aéroportuaires.

Retenue au sol

Une facture impayée entraîne la mise en œuvre de la procédure prévue par l'article R224-4 al. 2 du code de l'aviation civile.

Article R.224-4 :

Les redevances sont dues par le seul fait de l'usage des ouvrages, installations, bâtiments et outillages qu'elles rémunèrent. En cas de non-paiement des redevances dues par l'exploitant de l'aéronef, l'exploitant de l'aérodrome est admis à requérir de l'autorité responsable de la circulation aérienne sur l'aérodrome, que l'aéronef y soit retenu jusqu'à consignation du montant des sommes en litige.

Redevances aéronautiques

Les redevances aéronautiques sont payables au comptant auprès du syndicat mixte exploitant avant tout décollage.

Redevances d'atterrissage

La redevance d'atterrissage est due pour tout aéronef qui effectue un atterrissage (touch and go inclus) sur un aérodrome ouvert à la circulation aérienne publique. Elle est calculée d'après la masse maximale au décollage portée sur le certificat de navigabilité et arrondie à la tonne supérieure.

Masse	Tarifs en euros H.T.
0t à 0.5t	5.50 €
0.5t à 2t	9.50 €
2t à 3t	14.17 €
3t à 6t	22.67 €
de 7t à 24t	7t = 25.00 € Par tonne supplémentaire : 2.25 €
à partir de 25t	25t = 67.83 € Par tonne supplémentaire : 6.12 €

Réductions :

Les hélicoptères bénéficient d'une réduction de 50% sur l'atterrissage.

Les remises de gaz bénéficient d'une réduction de 50 %.

Forfait training :

Sur devis.

AÉROPORT VALENCE CHABEUIL

Redevance forfaitaire

Cette redevance comprend les taxes d'atterrissage et de stationnement pour les aéronefs dont la MTOW est inférieure ou égale à 6 tonnes. Cette redevance inclut les services de l'aérogare (coin pilote, borne météo).

Tarifs forfaitaires en euros H.T. :

Masse	Courte durée (≤12h)	Longue durée (≥12h≤24h)	Journée supplémentaire
Jusqu'à 2t incluses	14.86 €	19.18 €	8.53 €
> 2t à 4t incluses	19.10 €	23.31 €	23.31 €
> 4t à 6t	42.46 €	63.67 €	39.22 €

Redevance passagers

TARIFS PAR PASSAGER DEPART

National	Schengen	International
7.00 €	7.00 €	7.00 €

Sont exemptés :

- les membres de l'équipage de l'aéronef,
- les passagers en transit direct effectuant un arrêt momentané sur l'aéroport et repartant par le même aéronef et avec un numéro de vol identique au numéro de vol de l'aéronef à l'arrivée,
- les passagers des aéronefs effectuant une escale technique,
- les passagers des aéronefs effectuant un retour forcé sur l'aérodrome en raison d'incidents techniques ou de conditions atmosphériques défavorables,
- les enfants de moins de 2 ans.

Passagers Schengen : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse.

Passagers hors Schengen : Bulgarie, Chypre, Irlande, Roumanie, Royaume Uni.

Salon Affaires*

La redevance passager pour l'usage du salon affaires :

15 € HT par passager et par heure

Redevance de Balisage

Cette redevance d'usage des dispositifs d'éclairage est due par tous les aéronefs qui effectuent un envol ou un atterrissage sur un aéroport ouvert à la circulation aérienne publique, soit en horaire de nuit, soit de jour par mauvaise visibilité, à la demande du commandant de bord ou « pour raison de sécurité sur l'ordre de l'autorité responsable du fonctionnement du balisage ».

L'heure aéronautique de nuit est déterminée en considérant l'heure officielle de lever du soleil diminué d'une demi-heure et l'heure de coucher du soleil augmenté d'une demi-heure.

Forfaitaire par atterrissage et/ou décollage : 35.62 € H.T.

Redevance balisage radio télécommandé

Après la fermeture de la TWR : forfait 15 min : 15.00 € H.T.

Abonnements balisage (avions basés uniquement)

Aéronefs basés seulement par flotte	Prix forfaitaire annuel pour 60 opérations	1000.00€
	Au-delà de 60 opérations, par opération	15.00 €

Redevances de stationnement

La redevance de stationnement est due par tout aéronef stationnant sur les aires de trafic. Elle est calculée par tonne et par heure, la masse à considérer étant la masse maximale au décollage portée sur le certificat de Navigabilité de l'appareil.

Toute heure commencée est due.

Pour l'aire de trafic, un délai de franchise de 2 heures est observé, durant lequel le stationnement est gratuit.

Tarifs en euros H.T. par heure :

Aire de trafic	National + U. E	International
jusqu'à 48 heures incluses	0.50 €	0.50 €
à partir de 48 heures	0.30 €	0.30 €

Longue durée : Nous consulter

Ouvertures exceptionnelles

Redevance :	344.94 € H.T. AFIS inclus pour 2 heures (forfait) ²
Heure supplémentaire :	118.81 € H.T. AFIS inclus pour 2 heures (forfait) ²
Retard compagnie :	jour : 78.54 € H.T. AFIS inclus pour 2 heures (forfait) ²
	Nuit : 99.76 € H.T. AFIS inclus pour 2 heures (forfait) ²

Location d'espace aménagés

Salle de réunion (base 6 personnes)	
½ journée 08 :00 – 12 :00 / 14 :00 – 18 :00	75.00 € HT
1 journée 08 :00 – 18 :00	150.00 € HT
1 heure	50.00 € HT

² Cette redevance sera appliquée pour tout mouvement d'aéronef et / ou toute prestation demandée en dehors des horaires publiés par voie officielle (cartes VAC ou NOTAM).

AÉROPORT VALENCE CHABEUIL

Salon affaires

1/2 journée 08 :00 – 12 :00 / 14 :00 – 18 :00	150.00 € HT
1 journée 08 :00 – 18 :00	300.00 € HT
1 heure	100.00 € HT

Salle d'embarquement (base 50 personnes)

1/2 journée 08 :00 – 12 :00 / 14 :00 – 18 :00	300.00 € HT
1 journée 08 :00 – 18 :00	600.00 € HT
1 heure	150.00 € HT

Les salles sont équipées WIFI, vidéos projecteur, télévisions.

Toute notre équipe est à votre disposition pour une solution sur mesure à vos besoins.

Assistance aéroportuaire

Conditions générales d'assistance :

L'assistance est obligatoire pour tous les vols commerciaux et privé de plus de 6T

Les services d'assistance sont fournis dans les limites des possibilités de l'aéroport de Valence - Chabeuil et conformément aux règlements en vigueur : l'aéroport de Valence - Chabeuil s'engage à apporter tous les soins dans l'exécution des services prévus et, hors cas de force majeure, à éviter tout retard dans leur exécution.

Prestations assurées	Touché technique	Touché commercial
Guidage au parking	✓	✓
Calage de l'appareil	✓	✓
Tractage /repoussage	✓	✓
2 heures de stationnement	✓	✓
Opérations d'avitaillement	✓	✓
GPU 28 volts (30 minutes maximum)		✓
Accueil des passagers et de l'équipage par une hôtesse ou un agent aéroportuaire		✓
Chargement / déchargement des bagages		✓
Fourniture d'un dossier météo		✓
Envoi de plan de vol, NOTAM		✓
Mise à disposition du bureau de préparation des vols avec un équipement informatique et une connexion internet gratuite		✓
Extension d'ouverture de l'aérogare avec personnel jusqu'à 00 heure ou à partir de 6 heure du lundi au vendredi et le samedi de 6 heure à 20 heure local		✓
Salon sous réserve de disponibilité et de capacité		✓

AÉROPORT VALENCE CHABEUIL

Tarifs en euros H.T. :

Catégorie	Massa	Touché technique	Touché commercial
1	2 à 6t	106.00 €	255.00 €
2	7 à 13t	180.50 €	361.00 €
3	14 à 22t	212.00 €	477.00 €
4	23 à 45t	281.50 €	584.00 €
5	46 à 70t	340.00 €	690.50 €
6	>70t	393.00 €	797.00 €

Cas particuliers :

Les opérations d'assistance programmées ou effectuées entre 21 heures et 6 heures locales ainsi que les dimanches et jours fériés seront majorées d'un taux de 50%.

Une majoration de 50% sera appliquée aux vols de plus de 19 passagers.

Une facturation à hauteur de 50 % du forfait sélectionné sera réalisée en cas de demande d'assistance non annulée par le client.

Le catering sera facturé à 100 % en cas de demande annulée dans un délai inférieur à 12 heures.

Prestation complémentaire :

Prestation	Tarifs HT
GPU 1/2 h	45€
GPU 1H	90€
Tractage jusqu'à 6T	45€
Tractage de 6 à 15T	100€
Vide toilette	55€
Eau potable	40€

APU

Pour limiter les nuisances sonores, l'utilisation de l'APU ne sera tolérée qu'une demi-heure maximum après l'arrivée et une demi-heure maximum avant le départ de l'aéronef concerné.

AÉROPORT VALENCE CHABEUIL

Dégivrage / Antigivrage

Le dégivrage est effectué par pulvérisation de produit 75/25 ECOWING Type II chauffé.

Envergure de l'aéronef	Dégivrage partiel (ailes)	Dégivrage Complet
< 15 m	420.00 €	600.00 €
< 25 m	616.00 €	880.00 €
>= 25 m	840.00 €	1200.00 €

Nettoyage cabine

Réalisé si stand-by supérieur à 45 minutes.

Cabine :

- Ramassage des papiers, journaux et autres déchets se trouvant sur les sièges, dans les pochettes et sur le sol
- Vérification de l'état de propreté des tablettes et nettoyage humide si nécessaire
- Croisement des ceintures de sécurité
- Aspiration des miettes et souillures visibles sur les sièges et les moquettes
- Évacuation des déchets collectés ainsi que des sacs poubelle

Sanitaires :

- Nettoyage du lavabo et de la cuvette des WC
- Ramassage des débris
- Pulvérisation désodorisante

Capacité aéronef (nombre de sièges)	Tarifs en euros H.T.
< 20	80.00 €
de 20 à 200	160.00 €

Prestation handling supplémentaire et catering : Sur Devis

AEROPORT VALENCE CHABEUIL

Mains d'œuvre, tarifs horaires

	Tarifs jour en euros H.T.	Tarifs nuit en euros H.T.
Manutentionnaire	29.79 €	37.13 €
Agent de nettoyage	29.79€	37.13 €
Hôtesse d'accueil	45.70 €	56.21 €

Nettoyage aire de stationnement

Une redevance de **223.69 € HT** sera systématiquement appliquée dans le cas de déversement d'hydrocarbures, de corps gras ou d'autres produits sur l'aire de mouvement. Si d'autres frais de nettoyage ou de pompage s'avèrent nécessaires, ils seront facturés en sus au pollueur.

Divers

Assistance brancardage sur EVASAN (pour 1 heure maxi)	63.65 € H.T.
Accompagnement de véhicule en ZR (pour 1 heure maxi)	63.65 € H.T.

Prise de vues

Reportages photographiques :

Zone publique ½ journée	612.00€ H.T.
Zone publique 1 journée	1 020.00€ H.T.

Reportages cinématographiques-reportages publicitaires :

Zone publique ½ journée	1 326.00€ H.T.
Zone publique 1 journée	2 244.00€ H.T.

Le gestionnaire se tient à votre disposition pour étudier toutes autres prestations.

Tél : +33 (0)475 852 626

AÉROPORT VALENCE CHABEUIL

Ces tarifs sont majorés :

- de 50% pour les opérations se déroulant en zone réservée,
- de 50% pour toutes opérations se déroulant de nuit (entre 19h et 8 h),
- de 50% les week-ends et jours fériés,
- des frais de dossier : 30.60 € H.T.,
- des frais administratifs le cas échéants,
- de la mise à disposition de personnel : 30.60 € H.T. de l'heure,
- des demandes spécifiques (sur devis).

Redevances d'occupation

Location de foncier nu : **3,12 € H.T. / m² / an**

Location d'une surface de hangar : **3,12 € H.T. / m² / mois**

Stationnement abri commun

Hangar aviation légère :

Emplacement	Tarifs en euros H.T. par jour (tranche de 24 heures)	Tarifs en euros H.T. par an
Prix au m ² (longueur x envergure)	0.60 €	21.42 € (côté pôle aviation loisirs) de 32.13 € à 50.00 € côté aviation affaires